JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 98 (1957), p. 1-22

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1957__98__1_0>

© Société de statistique de Paris, 1957, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Nos 1-2-3. — JANVIER-FÉVRIER-MARS 1957

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1957

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CHARLES PENGLAOU, ANCIEN PRÉSIDENT.
INSTALLATION DU PRÉSIDENT POUR 1957 ET DU BUREAU.
DISCOURS DE M. PIERRE CAUBOUE.
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.
PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.
COMMUNICATION DE M. ROBERT JOLY : « LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE AUPRÈS DES CHEFS D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES. »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CHARLES PENGLAOU, ANCIEN PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 h. 30 dans les Salons de la Maisons des Polytechniciens par M. Charles Penglaou, ancien président, qui prononce l'allocution suivante :

Mes chers Confrères,

Vous avez été déçus — j'en ai de nombreux témoignages — de ne pas voir ce soir à cette place notre éminent président sortant, M. Raymond Rivet. Souffrant encore et dans l'impossibilité d'assister à notre réunion, il nous a exprimé ses vifs regrets de ne pouvoir résumer lui-même, comme lui seul peut le faire, les activités de notre Société au cours de l'année écoulée. Je suis sûr d'être votre interprète en lui adressant nos vœux fervents de prompt rétablissement et nos souhaits de le voir à nouveau participer à nos travaux.

Je suis également assuré qu'il eût aimé féliciter notre secrétaire général, M. P. Depoid, pour l'inlassable action qu'il a menée avec le tact, la cordialité, la continuité et le dévouement qui sont bien les caractéristiques de son comportement. Vous vous associerez cordialement à ce juste hommage.

Notre reconnaissance va aussi à notre trésorier, M. Gensbittel, qui accomplit sa tâche ingrate avec le zèle dont nous ne saurions trop le remercier.

La Société de Statistique de Paris a subi de douloureuses pertes en 1956 en les personnes de MM. Émile Borel et Adolphe Landry, anciens présidents, Émile Brandin, Henri Brenier, Louis Férasson, Lucien Forgeron, Léon Janrot, Charles de Juvigny, Ernest Lemonon, André Machelard, Keith Trévor et Carl Winter. Nos présidents de séance ont rappelé plus particulièrement l'œuvre géniale de M. Émile Borel qui

SALLES D'ÉTUDES FACULTÉ DE DROIT ÉCONOMIQUE ET STATIST...

doit être tenu comme l'un de nos plus grands mathématiciens. A été aussi évoqué le remarquable apport à l'économique de M. Adolphe Landry. Aux familles de nos regrettés confrères, notre Société a exprimé en votre nom des condoléances émues.

Dans l'ensemble, l'effectif de notre Société est resté stationnaire. Si seize démissions et radiations, dont deux concernant des organismes collectifs, ont été enregistrées, nous avons par contre admis trente membres titulaires à titre personnel.

J'en viens maintenant aux communications de l'année écoulée, toutes fort intéressantes à des titres divers. Je les cite dans l'ordre chronologique, sans m'attarder à les analyser puisque vous en avez lu le texte, ou le lirez dans notre Journal qui sera digne d'être présenté lors de la célébration du centenaire de notre Société comme l'une des sources les plus riches des travaux statistiques français.

Statistique, cinéma et mathématiques, par M. Georges GUILBAUD,

Publication des premiers résultats détaillés du recensement de la population de Mai 1954, par M. Jacques ANTOINE,

La critique historique appliquée aux documents statistiques et numériques, par par M. Jean BOURDON,

Évolution et prévision de la consommation d'énergie électrique en France, par M. JUNG,

Statistique et causalité (à propos des statistiques de causes de mort), par le Dr Maurice AUBENQUE,

Débats sur le sens du mot « STATISTIQUE » avec la participation de MM. PROT et DUMAS,

Hasard et probabilité dans les problèmes de circulation routière, par M. André SCHUHL,

Le recensement général de l'agriculture de 1955, par M. Henri DUPRAT,

Contribution à l'étude des relations entre variables aléatoires faiblement liées, par M. Lucien AMY.

J'en aurais terminé, mes chers confrères, si je n'avais, suivant la coutume, à vous présenter notre nouveau président. Présenter, le mot en l'espèce est bien mal choisi puisqu'il s'agit de M. Pierre Cauboue, connu et apprécié de tous ceux qui ont lu les remarquables travaux qu'il a publiés dans notre Journal.

Il est superflu de rappeler que depuis 1942 ils nous donne des chroniques annuelles où sont résumés avec une parfaite clarté les événements qui ont jalonné le développement du crédit et l'évolution des banques. Nul n'est plus qualifié que lui pour présenter dans des raccourcis saisissants les panoramas si variés des institutions financières dont il poursuit l'étude depuis bientôt trente ans. Les historiens de l'économie française trouveront dans ses chroniques un recensement des plus rigoureux des événements, petits et grands, qui constituent la trame de notre vie bancaire. Puisse notre auteur, s'il est un jour de loisir, synthétiser cette évolution et ajouter aux quelque quatorze ou quinze volumes publiés par lui depuis 1931, un livre monumental auquel nous devrons nous reporter si nous voulons nous rendre compte du développement du crédit et de ses institutions, bref, de la grandeur comme aussi de la servitude bancaires (1).

---

(1) *Livres publiés :*

1931 — *La conduite des banques.*	Éd. Banque
1932 — *Affaires de banque.*	« «
1933 — *Traité des opérations financières de banque.*	« «
1934 — *Le rôle social des banques.*	« «
1934 — *Les variations du taux de l'escompte 1921-1934.*	« «
1935 — *Introduction à l'étude de la banque.*	« «
1936 — *La pratique des opérations financières de banque.*	« «
1937 — *Philosophie de la banque.*	« «
1938 — *La politique de l'escompte.*	« «
1939 — *Les variations du taux de l'escompte 1935-1938.*	« «
1942 — *Banques et problèmes bancaires du temps présent.*	Presses universitaires
1943 — *La pratique de la Banque.*	Édition hors commerce
1951 — *Technique des opérations de banque et de bourse.*	Éditions Delmas

Cours polygraphiés :

École nationale d'organisation économique et sociale.

Brochures publiées :

1942 — *Réhabilitation de la Banque de France.*

1942 — *La banque depuis l'armistice.*

1950 — *La politique française de crédit*, etc...

Je rappellerai pour mémoire, car nous avons tous présents à l'esprit ces remarquables communications à notre Société, les thèses qu'il a présentées depuis 1933.

1933. — *Les variations du taux de l'escompte et les récents événements monétaires.*
1952. — *Évolution de la lettre de change.*
1954. — *La statistique et la banque.*
1955. — *Utilisation des ratios par le crédit populaire.*

Thèses, le mot n'est pas impropre, car si M. Cauboue rapporte objectivement les faits, il n'en prend pas moins parti dans les controverses, quelquefois, il me permettra de le dire, avec une virulence qui montre, outre sa sincérité, son intérêt passionné pour son sujet. Cette franchise dans l'accent est bien dans son tempérament et je me plais à évoquer ici les discussions que nous eûmes jadis au fond de quelque arrière-salle de café où l'on discutait ferme, parmi la fumée, sur l'orientation à donner au crédit, spécialement à son contrôle. Vingt-cinq ans ont passé, ou plus, mais nous retrouvons notre collègue toujours à la pointe du combat. Dirai-je que ces cénacles sont à l'origine de certaines décisions des autorités de tutelle? Ce serait présomption de ma part et assertion que l'histoire des banques françaises quand elle sera faite pour la période contemporaine permettra peut-être de vérifier.

Quoi qu'il en soit, les thèses que propose notre auteur sont toujours fortement motivées grâce à des recensements précis puisés aux meilleures sources. Peut-être un jour M. Cauboue en viendra-t-il à utiliser au maximum l'appareil statitisque et à aller au-delà des simples comparaisons de chiffres et de tableaux numériques. Certes il ne laisse pas que d'établir des corrélations, de préciser des écarts, de souligner des asymétries entre les faits qu'il rapporte. Il en viendra certainement dans l'œuvre que nous souhaitons à systématiser ces rapports et à les préciser par des formules mathématiques qui, par l'utilisation judicieuse qu'il en fera, pourront être considérées à juste titre comme posant indubitablement et rigoureusement les assises statistiques de l'œuvre qu'il nous doit.

J'ajouterai que les nombreux élèves de M. Cauboue lui ont fait une réputation — méritée, j'ai pu m'en rendre compte en assistant à quelques-uns de ses cours — d'un professeur attrayant par la diversité de ses points de vue et par la vie qu'il donne à son enseignement. Il utilise avec beaucoup d'art la méthode des cas que sa grande expérience bancaire lui permet de rendre extrêmement variée. »

Je mettrai fin à ces trop longues considérations en le priant, avec combien de plaisir, de prendre place au fauteuil présidentiel de la Société de Statistique de Paris.

INSTALLATION DU PRÉSIDENT POUR 1957 ET DU BUREAU. DISCOURS DE M. PIERRE CAUBOUE.

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Je vous remercie avec beaucoup d'émotion de m'avoir appelé à occuper la présidence de notre société. Jamais le « non sum dignus » qu'il est de tradition de prononcer en occupant ces fonctions n'aura eu plus de sens et de vérité. Entré dans notre société en 1923, sous les auspices de notre grand ami M. Barriol, je ne connaissais guère de la statistique que ce que l'on en dit dans une comédie célèbre de Labiche. Malheureusement des occupations multiples, puis les obligations d'un enseignement auquel je fus également appelé par M. Barriol — bien que rien ne m'y prédestinât — m'empêchèrent de suivre aussi régulièrement que je l'aurais souhaité les travaux de notre société. Je dois à M. Barriol d'avoir été initié à la fois à la statistique et au professorat et je tiens à le remercier ici de cette double initiation.

Je remercie également mon vieil ami M. Penglaou des paroles beaucoup trop élogieuses qu'il a prononcées à mon sujet et je regrette que l'état de santé de M. Rivet ne lui ait pas permis d'assister à cette réunion. Je fais des vœux pour son prompt rétablissement. A un pur statisticien qui a consacré toute sa vie à cette science et qui l'a fait progresser, succède un statisticien d'occasion, un homme qui n'a exploré qu'une faible partie de ce domaine immense et qui l'a exploré dans un but utilitaire afin d'y chercher des données pour la conduite des affaires de banque. Il s'ensuit donc que je ne me suis jamais occupé que de statistique simple ou de computation et non

pas de statistique mathématique dans le sens attribué à ce terme par notre collègue M. Dumas dans la brillante communication qu'il nous fit en 1955.

Il est de tradition dans notre société que le nouveau Président fasse part à ses collègues dans son allocution du développement de la statistique dans un domaine qui lui est familier et des résultats obtenus grâce à elle. Je ne faillirai pas à cette tradition, mais avant d'aborder ce sujet je tiens à vous faire connaître les préoccupations diverses que me cause la situation de notre société.

*
* *

Depuis la fin de la guerre, la statistique a fait des progrès considérables et ses applications se sont multipliées à l'infini. Malheureusement, par un fait paradoxal, notre société n'a pas suivi cet essor, bien plus, elle est en régression sur ce qu'elle était pendant l'entre-deux guerres. Certes, nous pouvons le dire, cette régression ne porte pas sur la qualité de nos travaux, sur le talent de nos conférenciers et sur l'intérêt du sujet de leurs communications, ni sur la haute tenue de notre journal qui est apprécié dans le monde entier. Il y a diminution dans le nombre des assistants aux séances, diminution qui croît sans cesse et j'en suis à me demander si un jour nos communications ne se feront pas devant des banquettes vides. Où est le temps de ces nombreuses assemblées qui se réunissaient à l'hôtel des Sociétés Savantes pour ingurgiter un repas des plus médiocres. Il y a stagnation dans le nombre de nos membres et, bien plus, on a vu ces temps derniers des sociétés importantes envoyer leur démission. Cette situation n'a cessé de préoccuper depuis des années nos Présidents et notre distingué Secrétaire Général qui ont fait de multiples efforts et pris différentes mesures pour y remédier. Les raisons de cette situation sont naturellement multiples. D'abord une prolifération de Sociétés à but économique ou professionnel qui dispersent notre activité, ensuite des difficultés professionnelles qui tendent nos efforts, prennent tout notre temps et ne nous laissent que peu de loisirs pour nous occuper d'autres choses, en plus des nécessités matérielles qui font que beaucoup de personnes sont obligées de limiter leurs dépenses. Je suis persuadé que, pour augmenter le recrutement de nos membres, seul un effort individuel de chacun de nous peut donner des résultats. Je crois que le recrutement doit principalement porter sur les entreprises et les syndicats patronaux dont beaucoup peuvent trouver profit à nos travaux. Or, bien peu d'entreprises comptent parmi nos sociétaires, alors que, dans les pays étrangers, des sociétés comme la nôtre sont soutenues et même subventionnées par des affaires privées. Il est vraiment regrettable à tous les points de vue, que nous ne trouvions pas une plus large audience auprès des dirigeants de l'activité économique de ce pays.

Les précédents bureaux ont déjà fait un effort qui a donné des résultats. Notre distingué Secrétaire Général a su amener la plupart des sociétés d'assurances. Ce n'est malheureusement pas suffisant. Toutes nos relations ont été contactées et il faut en trouver de nouvelles. C'est pour cette raison que je vous demande instamment, mes chers collègues, de tenter de nous recruter de nouveaux membres, personnes privées ou sociétés, afin d'assurer la pérennité de notre société et de prouver sa vitalité lors des fêtes de notre centenaire.

*
* *

Avant la dernière guerre, la statistique bancaire était inexistante. Le rapport annuel de la Banque de France donnait quelques chiffres fragmentaires se rapportant à ses opérations. Pour si intéressants que fussent ces chiffres, ils n'apportaient que des éléments nettement insuffisants pour apprécier l'activité et les tendances du système bancaire français. Les quatre grands établissements de crédit publiaient bien une situation mensuelle, mais aucun bilan d'ensemble des banques n'était établi et le chercheur patient qui aurait voulu le dresser se heurtait à des difficultés insurmontables par suite de la diversité de la présentation des comptes. En matière de statistique bancaire, il n'y avait rien, alors que dans les pays étrangers il en existait déjà de nombreuses. Les milieux bancaires français étaient, dans leur ensemble, hostiles à de telles recherches et, lorsque mon ami Alheinc et moi proposâmes la création d'une centrale des risques, nous soulevâmes un tollé quasi général. On en était encore resté en France à la vieille conception de la banque entourée de mystère, de la banque apparentée un peu à la magie. Un auteur dont j'ai oublié le nom a publié à ce sujet dans la Revue de la Banque des articles très significatifs.

Cependant, l'évolution économique générale et mondiale faisait apparaître que l'on ne pouvait avoir une politique monétaire rationnelle que si les responsables de cette politique possédaient certains chiffres capables de les orienter. De plus, la nécessité d'une telle politique s'avérait impérieuse à un moment où les disciplines monétaires résultant du libre jeu de l'étalon or universel avaient disparu. Le monde, pendant trois ans, de 1928 à 1931, avait connu la convertibilité parfaite des principales monnaies. J'insiste sur ce mot de convertibilité parfaite car la convertibilité que beaucoup de pays essayent de promouvoir chez eux depuis 1950, sans jamais y arriver, n'est qu'une convertibilité limitée. Cette convertibilité de l'entre-deux guerres ne fut d'ailleurs qu'un feu de paille. Toutes les monnaies se détachèrent de l'or pour deux raisons : d'abord parce que la monnaie n'est que le reflet de la situation économique et politique d'un pays et que cette situation était mauvaise dans le monde entier, ensuite parce que les peuples n'étaient plus capables de supporter les dures contraintes de l'étalon-or qui assurent la stabilité monétaire grâce à des crises. Il est d'ailleurs curieux de constater que la meilleure critique du libre jeu de l'étalon-or, je dis la meilleure, parce qu'elle est basée non pas sur des développements théoriques mais sur des constatations de faits précis, se trouve dans les Mémoires du gouverneur Moreau, préfacées par notre ancien président Monsieur Jacques Rueff.

Quoi qu'il en soit, deux failles s'étaient produites dans le jeu des lois économiques, conséquences de conceptions nouvelles auxquelles autrefois on n'attachait que peu d'importance : le climat social et le plein emploi.

Une monnaie ne peut rester à l'abandon, elle a besoin de points d'appui. Si le contrôle automatique, même médiocre, de celle-ci par le libre jeu de l'étalon-or n'existait plus, il fallait lui en substituer un autre, celui des hommes, et ce contrôle ne pouvait être opéré que s'il était basé sur une documentation importante dans laquelle la statistique intervenait pour une large part. D'autres facteurs rendaient d'ailleurs indispensable ce contrôle : le développement de la monnaie scripturale ou de banque, la constitution dans tous les pays d'offices chargés de stabiliser les changes. Réunir les conditions nécessaires pour établir de pareilles statistiques n'était pas une opération aisée. Elle demandait certaines réformes dans notre structure bancaire, réformes qui, d'ailleurs, étaient déjà à l'étude avant la guerre de 1939. En 1941, parurent les premières lois bancaires qui permirent l'établissement de situations et de bilans de l'ensemble des banques du secteur privé et nationalisé; en 1945, une loi, en 1946 une autre loi et deux décrets complétèrent et renforcèrent les premières lois en permettant la création d'un service étoffé, chargé de réunir et de publier toute la documentation statistique et autre concernant la monnaie et le crédit. A la même époque fut créée à la Banque de France la Centrale des Risques qui allait apporter la cartographie de la distribution du crédit aux entreprises, à la fois par nature du crédit — les crédits étant catalogués sous cinq rubriques — et par nature d'entreprises — l'éventail de celles-ci comprenant plus de cent rubriques.

Pour diriger, contrôler ou surveiller une monnaie, retenez le terme qui convient le mieux à vos conceptions économiques, il est indispensable de connaître le montant de la masse monétaire. Celle-ci comprend la circulation fiduciaire, les dépôts à vue — qu'ils soient dans les banques ou dans les établissements parabancaires qui, comme vous le savez, pullulent en France, ou chez les comptables du Trésor — enfin le montant des monnaies divisionnaires en circulation. Il est encore plus important de déterminer la contre-partie de cette masse monétaire et des dépôts à terme qui s'égayent dans de nombreux postes classés sous trois grandes catégories : avances au Trésor public, crédits à l'économie, or et devises, ainsi que le classement des crédits par origine à la ligne de financement.

L'étude des variations des postes de ces statistiques permet d'avoir une opinion précise à la fois sur la monnaie et sur le crédit, à condition qu'elles soient recueillies à des intervalles rapprochés, mensuellement, et publiées rapidement, à la fin du mois suivant. C'est dans ces délais que la Direction Générale du Crédit à la Banque de France et le Conseil National du Crédit recueillent et publient ces chiffres. Ceux-ci ont des origines multiples et différentes, et les recueillir et les publier avec une telle rapidité, constitue un véritable tour de force. C'en est un également de pouvoir publier dans les mêmes délais la décomposition, par branches professionnelles et par nature, des crédits accordés à l'économie. Ces renseignements sont indispensables à la Banque de France pour assurer une saine distribution du crédit et pour permettre de diriger celui-ci, soit par la méthode quantitative, soit par la méthode sélective ou qualificative.

En dehors des statistiques que je viens d'indiquer, on en trouve bien d'autres dans les publications du Conseil National du Crédit, qu'elles soient mensuelles, trimestrielles ou annuelles. Indiquons celles concernant les ressources et emplois divers des banques, le recours des banques aux organismes de réescompte, les ressources des organismes spécialisés (Caisse de Dépôts, Crédit National... etc.), les emplois de ces organismes, les emplois liquides de l'épargne, le financement de la construction des logements et des ventes à crédit... etc....

Toute cette documentation, qui souvent a été admirée par l'étranger et dont l'un des principaux artisans est notre collègue M. Boccon-Gibod, est d'abord utilisée pour assurer notre politique monétaire et pour distribuer le crédit. Les chiffres qu'elle donne servent aussi de base aux économistes pour leurs travaux. Ces statistiques, surtout celles concernant la ventilation du crédit par branches professionnelles, ne sont malheureusement pas assez utilisées par les syndicats patronaux qui pour la plupart les ignorent. Je continue a être persuadé, comme je vous l'ai déjà dit au cours d'une communication que j'ai eu le plaisir de vous faire en Mars 1954, qu'ils trouveraient un grand profit à consulter ces chiffres et à essayer d'en tirer les enseignements qu'ils comportent.

Depuis vingt-cinq ans, j'étudie la question des ratios — cette forme de la statistique comptable des affaires — et leur utilisation aussi bien pour déterminer le standing d'une affaire que pour permettre au chef d'entreprise de suivre l'évolution de celle-ci et de déceler ses points faibles. Certes, je sais que cette méthode peut donner lieu à beaucoup de critiques, elle n'est pas parfaite, comme toutes les choses humaines, son utilisation ne résout pas tous les problèmes de l'appréciation du crédit et du contrôle des affaires, loin de là, elle doit être employée avec prudence. Certains parmi vous lui sont farouchement hostiles, mais il faut quand même faire remarquer qu'aux États-Unis elle a été très développée, et qu'elle y est très largement et de plus en plus employée, ce qui laisse supposer qu'elle y rend des services appréciables. En France, je vous ai indiqué dans ma communication de Mars 1955 comment le Crédit Populaire utilisait les ratios à la fois pour contrôler les banques de son secteur et pour surveiller les opérations de sa clientèle. A la fin de 1955, la Banque de France a imposé officiellement l'usage des ratios. Elle a, en effet, indiqué à cette époque les renseignements que doivent fournir les banques pour chaque client pour la présentation, d'une part, des demandes d'autorisation préalables de crédit, d'autre part, des demandes de réescompte portant sur un montant égal ou supérieur à dix millions de francs. Ces renseignements établis sur des imprimés donnent le résumé de la situation récente et des deux derniers bilans de l'entreprise considérée ainsi qu'un examen de sa situation par l'utilisation des ratios. Ces ratios du type classique sont les suivants :

Solvabilité. — Rapport de l'endettement total aux fonds propres. Rapport de l'endettement bancaire aux fonds propres. Rapport des immobilisations nettes aux fonds propres... etc....

Liquidité. — Rapport des dettes à court terme aux valeurs de roulement. Rapport des dettes à court terme au « Réalisable » et au « Disponible ». Rapport des crédits bancaires à court terme au total des dettes à court terme... etc....

Dans sa circulaire, la Banque de France indique que, disposant ainsi suivant un schéma uniforme des principaux renseignements qui permettent d'apprécier la situation des entreprises, elle pourra établir des statistiques diverses et en suivre l'évolution. La centralisation par branche d'activité présentera évidemment un très grand intérêt, non seulement pour la Banque elle-même, mais pour les établissements de crédit et aussi pour les organismes représentatifs de chaque profession qui pourront en prendre connaissance.

On s'achemine ainsi vers l'établissement de ratios types professionnels qui sont indispensables pour étudier par comparaison la situation financière et commerciale d'une entreprise.

*
* *

Avant de terminer cette allocution au cours de laquelle j'ai essayé de vous montrer la naissance et le développement de la statistique bancaire au cours de ces quinze dernières années, je voudrais dégager le caractère dominant de ces statistiques. Elles ont été conçues dans un but utilitaire, afin de permettre aux autorités monétaires et bancaires de mener à bien leur lourde tâche, mais elles peuvent également servir dans la conduite des affaires industrielles et commerciales soit sur le plan syndical soit même au niveau de l'entreprise.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 19 Décembre 1956 est ajournée jusqu'à sa publication dans le journal.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

Monsieur le Président a reçu les demandes de candidatures suivantes :

— M. Robert Joly, Administrateur à l'I.N.S.E.E., 17 rue des Acacias, Paris (17e), présenté par MM. Chevry et Gasc;

— M. Yves Rechner, Ingénieur civil des Mines, 17, avenue Léon Renault à Colombes (Seine), présenté par MM. Prevot et Depoid.

Conformément à l'article 4 des Statuts, il sera procédé à l'élection de ces membres lors de la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. MODIFICATION DES STATUTS.

Monsieur le Secrétaire général expose que notre Société étant reconnue d'utilité publique, la Préfecture de la Seine lui a demandé de façon expresse de faire procéder à une révision de ses statuts, en vue de les mettre en harmonie avec les statuts types préparés par l'Administration.

Le projet de nouveaux statuts mis au point par le Conseil a été envoyé aux membres de la Société en même temps que la convocation à la présente Assemblée Générale.

Après que le Secrétaire général ait indiqué les principales modifications apportées aux statuts, le Président donne la parole à M. Gaumont qui suggère certaines retouches au texte proposé.

Le texte finalement adopté à l'unanimité des membres présents est annexé au présent procès-verbal.

Ce texte devant être soumis pour approbation à l'Administration et au Conseil d'État, l'Assemblée Générale délègue à M. Pierre Cauboue, Président et à M. Pierre Depoid, Secrétaire général, le droit de consentir les modifications au texte adopté qui pourraient être demandées par l'Administration ou par le Conseil d'État.

Monsieur le Secrétaire général est heureux de signaler que notre Collègue, M. Jean Ville, a été élu membre de l'Institut International de Statistique, et d'annoncer que nos Collègues, MM. Pierre Masse et Georges Morlat viennent de se voir décerner le prix Montyon par l'Académie des Sciences.

Monsieur le Secrétaire général leur adresse, au nom de ses Collègues, ses bien vives félicitations.

Monsieur le Secrétaire général signale qu'il a reçu, pour la bibliothèque de la Société, les ouvrages suivants :

— *A la recherche du franc perdu.* 3e partie, *Fortune de la France*, par MM. Divisa, Dupin et Roy;

— *Dépréciation et imposition* (Bureau Central de Statistique d'Oslo);

— *Numeros indices mensuales del movimiento anual* par M. Inchaust;

— *Le problème social à travers l'histoire*, par M. de Riedmatten.

COMMUNICATION DE M. ROBERT JOLY : « LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE AUPRÈS DES CHEFS D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ».

Monsieur le Président donne ensuite la parole à M. Robert Joly pour le développement de sa communication dont le texte est inséré dans le présent numéro du journal.

Monsieur le Président adresse toutes ses félicitations au Conférencier pour son intéressant exposé et ouvre la discussion à laquelle prennent part MM. Penglaou et Galliot.

La séance est levée à 23 h. 45.

II

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1957

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. PIERRE CAUBOUE, PRÉSIDENT.
PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.
NÉCROLOGIE : M. ROBERT ALADENISE.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.
COMMUNICATION DE M. PAUL BERSTENE : « LA STATISTIQUE DANS LA TRÉSORERIE DES BANQUES ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. PIERRE CAUBOUE, PRÉSIDENT. PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de réunions de l'ancienne Chambre de Commerce de Paris par M. Pierre Cauboue, Président.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 1957 est ajournée jusqu'à sa publication dans le journal.

NÉCROLOGIE : M. ROBERT ALADENISE.

M. le Président vient d'apprendre le décès, survenu il y a quelque temps, de notre collègue Robert Aladenise, à l'âge de 60 ans. Ancien élève de l'École polytechnique, M. Aladenise avait accompli la plus grande partie de sa carrière à la Direction de la Comptabilité générale et des Finances de la S. N. C. F. en qualité de Chef de Service, puis de Chef de Division. Son état de santé l'avait conduit à prendre prématurément sa retraite. Il faisait partie de notre Société depuis 1948.

M. le Président, au nom de tous les membres de la Société, adresse ses bien vives condoléances à la famille de notre regretté collègue.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président fait connaître que les demandes de candidatures présentées à la dernière séance n'ayant soulevé aucune objection, MM. Robert Joly et Yves Rechner sont nommés membres titulaires.

M. le Président a reçu les demandes de candidatures suivantes :

M. Édouard Eddine, Docteur en médecine, 127 *bis*, rue du Ranelagh Paris (16e), présenté par MM. les Drs Norbert Marx et Jean Vacher;

M. Jean Fraissinet, Président de la Compagnie de Navigation Fraissinet et Cyprien Fabre, 3 et 15, rue Beauvau à Marseille (Bouches-du-Rhône), présenté par MM. Pierre Cauboue et Pierre Depoid;

M. Paul Régamey, Administrateur Directeur général de la Société Générale de Courtage d'Assurance, 145, boulevard Haussmann, Paris (8e), présenté par MM. Jean de la Brosse et Pierre Cauboue;

M. Jacques Tournel, Président Directeur Général de la Société Technique de Courtages, 148, boulevard Haussmann Paris (8e), présenté par MM. Jean de la Brosse et Pierre Cauboue;

M. Paul Turot, Chef du Service des Études Économiques à la Caisse Natio-

nale des Marchés de l'État, 32, boulevard Victor-Hugo à Neuilly-sur-Seine (Seine), présenté par MM. Pierre Cauboué et Jacques Rueff.

Conformément à l'article 4 des statuts, il sera procédé à l'élection de ces membres lors de la prochaine séance.

M. le Président a reçu, d'autre part, les demandes de candidatures des organismes suivants :

Compagnie Auxiliaire de Navigation, 48, rue La Bruyère, Paris (9e);

Compagnie Delmas Vieljeux, 29, rue Galilée, Paris (16e);

Société Rateau, rue Rateau, la Courneuve (Seine);

Les Soudières Réunies de La Madeleine Varangéville, représentées par M. Alexandre Leresche, Secrétaire Général, 3, avenue Hoche, Paris (8e);

Worms & Cie, 45, boulevard Haussmann, Paris (9e), représentée par M. Guy Brocard, Directeur Général des Services Bancaires.

Conformément à l'usage, l'admission de ces organismes est immédiatement prononcée.

RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

Conformément à l'article 24 du Règlement Intérieur, la Commission des Fonds et Archives et le Trésorier doivent présenter leurs rapports sur le bilan au 31 décembre 1956 et sur les comptes de l'exercice ainsi que sur le projet de budget de 1957.

M. le Président donne successivement la parole à M. Gensbittel et M. Prot, pour la lecture de leurs rapports dont le texte est inséré dans le présent numéro du journal.

M. le Président remercie le Trésorier et le Rapporteur de la Commission des Fonds et Archives; il propose l'approbation des comptes de l'exercice et met aux voix les conclusions de la Commission des Fonds et Archives.

Ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

En l'absence du Secrétaire Général actuellement en voyage, M. Gensbittel fait connaître que, grâce à l'initiation de son ancien Président, M. Dufrenoy, l'Association des Élèves et Anciens Élèves du Conservatoire des Arts et Métiers organisera, avec le patronage de la Société de Statistique de Paris, une séance, le 1er avril à 20 h 30, consacrée aux applications des méthodes statistiques à la technologie.

Les membres de la Société désirant y assister sont cordialement invités.

COMMUNICATION DE M. PAUL BERSTENE : « LA STATISTIQUE DANS LA TRÉSORERIE DES BANQUES ».

M. le Président donne ensuite la parole à M. Paul Berstene pour le développement de sa communication dont le texte est inséré dans le présent numéro du journal.

M. le Président adresse toutes ses félicitations au conférencier pour son intéressant exposé et ouvre la discussion à laquelle prennent part MM. Rosenfeld et Bunle.

La séance est levée à 18 h 30.

III

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 1957

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. PIERRE CAUBOUE, PRÉSIDENT.
PROCÈS-VERBAUX DES PRÉCÉDENTES SÉANCES.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.
COMMUNICATION DE M. CHARLES PENGLAOU : « REMARQUES STATISTIQUES SUR LE FINANCEMENT DU MARCHÉ COMMUN ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. PIERRE CAUBOUE, PRÉSIDENT. PROCÈS-VERBAL DES PRÉCÉDENTES SÉANCES.

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de réunions de l'ancienne Chambre de Commerce de Paris par M. Pierre Cauboue, Président.

Le Président met aux voix l'approbation des procès-verbaux des séances des 17 octobre, 21 novembre et 19 décembre 1956. Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 1957 est ajournée jusqu'à sa publication dans le journal.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

Le Président fait connaître que les demandes de candidatures présentées à la dernière séance n'ayant soulevé aucune objection, MM. Édouard Eddine, Jean Fraissinet, Paul Regamey, Jacques Tournel, Paul Turot, sont nommés membres titulaires.

M. le Président a reçu les demandes de candidatures suivantes :

M. Eugène Hirsch, Conseil financier, 25, rue de Bourgogne, Paris (7e), présenté par MM. Cauboue et Depoid;

M. Yves Mainguy, Chef de service au Gaz de France, 1, avenue du Général de Gaulle, Le Vesinet (Seine-et-Oise), présenté par MM. Kreweras et Maurice Mainguy;

M. Jacques Maitrejean, Expert près la Cour d'Appel de Paris, Arbitre-Rapporteur près le Tribunal de Commerce de la Seine, 5, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8e), présenté par MM. Barriol et Cauboue.

Conformément à l'article 4 des statuts, il sera procédé à l'élection de ces membres lors de la prochaine séance.

M. le Président a reçu, d'autre part, les demandes de candidatures des organismes suivants :

Ateliers et Chantiers de Bretagne, Prairie-au-Duc, Nantes (Loire-Atlantique);

Compagnie Internationale des Wagons-lits, 69, boulevard Haussmann, Paris (8e);

Société Lorraine des Anciens Établissements de Dietrich, 3, avenue du Président-Wilson, Paris (16e).

Conformément à l'usage, l'admission de ces organismes est immédiatement prononcée.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. le Secrétaire Général est heureux de signaler que notre collègue M. Jacques TAFANI vient d'être promu Officier de la Légion d'Honneur. Il lui adresse, au nom de ses collègues, ses bien vives félicitations.

M. le Secrétaire Général signale qu'il a reçu, pour la bibliothèque de la Société, les ouvrages suivants :

Dictionnaire des termes statistiques, par M. G. KENDALL et W. R. BUCKLAND (publié par l'Institut International de Statistique);

Étude à la mémoire de Rodolpho Benini (2 vol.), publié par l'Université de Bari;

et huit ouvrages en langue russe parmi lesquels nous citerons :

Statistique démographique, par A. BOIARSKI et P. TCHITCHERIN;

Statistique sanitaire, par P. M. KOZLOV;

Cours de théorie générale de la statistique, par T. KOZLOV, B. OVSIENKO, D. SAVINSKI et V. SMIRNSKI.

M. le Secrétaire Général signale qu'un Congrès International de Mathématiques aura lieu à Edimbourg (Écosse) du 14 au 21 août 1958. L'une des sections de ce Congrès est consacrée au calcul des probabilités et à la statistique.

COMMUNICATION DE M. CHARLES PENGLAOU : « REMARQUES STATISTIQUES SUR LE FINANCEMENT DU MARCHÉ COMMUN ».

M. le Président donne ensuite la parole à M. Charles Penglaou pour le développement de sa communication dont le texte sera inséré dans un prochain numéro du journal.

M. le Président adresse toutes ses félicitations au conférencier pour son intéressant exposé et ouvre la discussion à laquelle prennent part MM. de Portzamparc, Théodore et Prot.

La séance est levée à 19 h 15.

IV

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

PROJET DE NOUVEAUX STATUTS

CHAPITRE PREMIER

But et composition de la Société

ART. 1er. — L'association dénommée Société de Statistique de Paris, fondée en 1860 et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 19 juin 1869, a pour but de susciter dans les milieux les plus divers un intérêt pour les recherches statistiques, d'encourager ces recherches parmi ses membres et de les faire connaître par ses publications.

Sa durée est illimitée. Elle a son siège social à Paris.

ART. 2. — Les moyens d'action de la Société consistent en réunions donnant lieu à la présentation et à la discussion de communications faites par ses

membres, en la publication d'un journal, en une bibliothèque et en l'attribution de prix, médailles et récompenses.

Art. 3. — La Société se compose de membres titulaires et de membres honoraires.

Aucun membre nouveau ne peut être admis qu'après en avoir fait la demande par lettre adressée au Président ou sur la présentation de deux sociétaires. L'élection a lieu dans la séance qui suit celle de la réception de la lettre ou de la présentation.

La cotisation annuelle minimum est de 1.500 francs pour les membres titulaires à titre personnel. Elle est de 4.000 francs au minimum pour les Sociétés et autres organismes collectifs membres titulaires. Cette cotisation donne droit à l'organisme de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. La désignation de plusieurs suppléants entraîne le paiement d'une cotisation supplémentaire de 2.000 francs par personne.

Les cotisations annuelles peuvent être relevées par décision de l'Assemblée générale jusqu'à un maximum de 4.500 francs pour un membre titulaire à titre personnel, 12.000 francs pour une Société ou un autre organisme collectif membre titulaire, 6.000 francs pour un représentant supplémentaire d'organisme collectif.

Les membres honoraires comprennent des membres d'honneur et des membres associés; ces titres confèrent aux personnes physiques ou morales qui les ont obtenus, le droit d'assister aux Assemblées générales, sans être tenues de payer une cotisation annuelle.

Art. 4. — La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission;

2° Par la radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation pendant une année ou pour motifs graves, par le Conseil, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée Générale.

CHAPITRE II

Administration et fonctionnement

Art. 5. — La Société est administrée par un Conseil ainsi composé :

a) un Président;

b) trois vice-Présidents;

c) un Secrétaire général et un Trésorier-Archiviste;

d) six autres membres, parmi lesquels le Conseil choisit lui-même chaque année un Secrétaire des séances.

Chacun de ces membres choisi parmi les membres titulaires à titre personnel de nationalité française, résidant dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise ou de Seine et Marne, est élu au scrutin secret par l'Assemblée générale.

Le Président est élu pour un an, le Secrétaire général et le Trésorier-Ar hiviste pour trois ans. Les vice-Présidents et les autres membres du Conseil sont renouvelés chaque année par tiers, à tour de rôle.

Aucun des membres du Conseil, à l'exception du Secrétaire général et du

Trésorier-Archiviste, n'est immédiatement rééligible. Toutefois, le Président et le vice-Président à élire chaque année peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou parmi les membres du bureau sortant.

e) les anciens Présidents de la Société, qui font partie de droit du Conseil.

Art. 6. — Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an, sur la convocation du Secrétaire général. Il peut être convoqué extraordinairement par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de cinq membres du Conseil au moins est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire général. Ils sont transcrits sans blancs ni ratures sur un registre coté et paraphé par le Préfet de la Seine ou son délégué.

Art. 7. — Les membres de la Société ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Les fonctionnaires rétribués de la Société peuvent assister avec voix consultative aux séances de l'Assemblée et à celles du Conseil sur l'invitation de celui-ci.

Art. 8. — La Société se réunit une fois par mois, sauf pendant les mois d'été.

Ses réunions mensuelles sont indépendantes de celles qui pourraient être provoquées extraordinairement, soit spontanément par le Conseil, soit sur une demande signée de dix membres au moins de la Société.

Ces réunions constituent, au moins une par an, des Assemblées générales de la Société.

L'Assemblée générale comprend les membres titulaires à titre personnel et les représentants titulaires des Sociétés ou Organismes collectifs.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil. Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil, sur la situation financière et morale de la Société. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et le rapport de la Commission des fonds et archives, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil.

En ce qui concerne les élections, les membres titulaires de la Société peuvent envoyer leur vote écrit et clos au Président de la Société. L'enveloppe devra porter la signature de l'électeur.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de la Société.

Art. 9. — Aucune communication ne peut être faite aux réunions de la Société sans que le texte en ait été soumis pour accord préalable au Président, huit jours au moins avant la séance dans laquelle elle doit avoir lieu.

Est interdite toute lecture qui contiendrait une appréciation quelconque des actes politiques du Gouvernement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Art. 10. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président. La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Secrétaire général.

Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Art. 11. — Les délibérations du Conseil relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société,

constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Art. 12. — Les délibérations du Conseil relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901 modifiée par les décrets des 4 janvier 1949, 26 septembre 1953 et 20 mai 1955.

Les délibérations de l'Assemblée générale relative aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation par arrêté ministériel.

Toutefois, s'il s'agit de l'aliénation de biens mobiliers et si leur valeur n'excède pas le dixième des capitaux mobiliers compris dans la dotation, l'approbation est donnée par le Préfet.

CHAPITRE III

Dotation, fonds de réserve et ressources annuelles

Art. 13. — La dotation comprend :

1° Une somme de 30.000 francs placée conformément aux dispositions de l'article suivant;

2° Les immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société;

3° Les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé;

4° Les sommes versées pour le rachat des cotisations antérieurement à la suppression de cette faculté;

5° Le dixième au moins annuellement capitalisé du revenu net des biens de la Société.

Art. 14. — Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en rentes nominatives sur l'État, en actions nominatives de Sociétés d'investissement constituées en exécution de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et des textes subséquents ou en valeurs nominatives admises par la Banque de France en garantie d'avances. Ils peuvent être également employés soit à l'achat d'autres titres nominatifs, après autorisation donnée par arrêté, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société, ainsi que de bois, forêts ou terrains à boiser.

Art. 15. — Il est constitué un fonds de réserve où sera versé chaque année en fin d'exercice la partie des excédents de ressources qui n'est ni destinée à la dotation, ni nécessaire au fonctionnement de la Société pendant le premier semestre de l'exercice suivant.

La quotité et la composition du fonds de réserve peuvent être modifiées par délibérations de l'Assemblée générale.

Ces délibérations doivent faire l'objet, dans le délai de huitaine, d'une notification au Préfet de la Seine.

Art. 16. — Les recettes annuelles de la Société se composent :

1° De la partie du revenu de ses biens et valeurs non comprise dans la dotation;

2° Des cotisations de ses membres;

3° Des subventions de l'État, des départements, des communes et des établissements publics;

4° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé;

5° Du produit des abonnements au Journal ou de la vente des collections;

6° Des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

Art. 17. — Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers par recettes et par dépenses et, s'il y a lieu, une comptabilité matières.

Chaque établissement de la Société doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de la Société.

CHAPITRE IV

Modification des statuts et dissolution

Art. 18. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle; et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 19. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 20. — En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Art. 21. — Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 18, 19 et 20 sont adressées sans délai au ministre de l'Intérieur et au ministre de l'Éducation nationale.

Elles ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

CHAPITRE V

Surveillance et règlement intérieur

Art. 22. — Le Secrétaire général doit faire connaître dans les trois mois, à la préfecture de la Seine, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de la Société.

Les registres de la Société et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du ministre de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes — y compris ceux des comités locaux — sont adressés chaque année au Préfet de la Seine, au ministre de l'Intérieur et au ministre de l'Éducation nationale.

Art. 23. — Le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Éducation nationale ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Art. 24. — Les règlements intérieurs préparés par le Conseil et adoptés par l'Assemblée générale doivent être soumis à l'approbation du ministre de l'Intérieur et adressés au ministre de l'Éducation nationale.

V

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE 1956

ET LE PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1957

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement Intérieur de notre Société, le compte de pertes et profits de l'exercice 1956, le bilan au 31 décembre 1956 et le projet de budget pour 1957.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE 1956

L'exercice 1956, à la suite de circonstances exceptionnelles, a pu se terminer par un léger bénéfice malgré la charge croissante que représente pour notre Société la publication de notre Journal.

Les cotisations encaissées se sont élevées à 973.215 francs, contre 730.420 l'année précédente. Toutefois, il faut tenir compte de l'importance des cotisa-

tions de 1957 encaissées en décembre 1956 (165.200 francs) et qui ont été mises en réserves.

Les cotisations de 1956 payées par anticipation fin 1955 ne s'élevaient qu'à 70.680 francs. La recette propre à l'exercice 1956 s'élève donc à 878.695 francs contre 754.640 en 1955.

Comme chaque année, ce montant comprend les cotisations versées bénévolement par nos membres « rachetés ». Je les remercie vivement de leur geste.

Les ventes de journaux isolés et de collections et le produit des abonnements représentent une recette de 283.580 francs contre 216.920 francs en 1955. La différence importante provient du fait que la recette pour abonnements 1955 n'était pas connue lors de l'arrêté des comptes, et qu'elle a été sous-évaluée. Cette erreur involontaire provoque une recette pour 1956.

Les subventions versées à notre Société ont été exactement les mêmes que celle de l'année dernière, c'est-à-dire 150.000 francs du Centre National de la Recherche Scientifique, 60.000 francs de l'Institut National d'Études Démographiques et 20.000 francs de la Compagnie des Agents de Change de Paris.

Je désire remercier ici, bien vivement, les organismes qui apportent à notre Société un appui vital.

Les revenus libres se sont élevés, en 1956, à 48.820 francs, en légère diminution apparente qui trouve son explication dans un retard dans la comptabilisation de coupons de 1954 en 1955.

Les dépenses d'administration proprement dites se sont élevées à 111.991 francs, auxquelles il faut ajouter les frais de location de salles (17.325 francs), la cotisation habituelle à l'Institut International de Statistique (8.140 francs) et les dépenses diverses (600 francs).

Les frais d'impression des deux derniers numéros de 1955 s'élèvent à 608.894 francs, alors que nous n'avions mis en réserve que 520.000 francs. Les trois premiers numéros de 1956 ont coûté 708.865 francs, ce qui est tout à fait exceptionnel et ne s'explique que par l'absence de formules et de graphiques dans deux des numéros.

Compte tenu du sommaire du dernier numéro de 1956, il a paru prudent de constituer une réserve de 320.000 francs. Notre Imprimerie, la Société Berger-Levrault, s'est trouvé, — tout en nous faisant des prix intéressants, — obligée de réviser ses taux, ce qui a conduit notre Société à relever ses cotisations.

Pour tenir compte de la parution triennale de notre annuaire et de deux mises à jour dans l'intervalle, il a été jugé utile de porter en provision une somme de 45.000 francs qui, ajoutée à la dépense effective de la mise à jour (29.000 francs), représente la dépense moyenne sur trois ans.

Il a paru opportun, enfin, de doter la provision pour frais de Commémoration du Centenaire, de 50.000 francs comme l'année dernière.

Les recettes ne dépassent donc les dépenses que de 1.280 francs.

Bilan au 31 décembre 1956

La valeur comptable de notre portefeuille est restée inchangée à 1.137.481 francs. Le poste caisse s'élève à 1.344 francs. Les fonds détenus

A. — PERTES ET PROFITS

RECETTES

Cotisations encaissées	Sociétés et organismes collectifs	256.200 »	973.215 »
	Membres à titre personnel	704.015 »	
	Contributions complémentaires	13.000 »	
Abonnements et ventes de journaux			283.580 »
Subventions	Centre national de la Recherche Scientifique	150.000 »	230.000 »
	Institut National d'Études Démographiques	60.000 »	
	Compagnie des Agents de Change de Paris	20.000 »	
Revenus des fonds libres			48.820 »
Cotisations reçues d'avance fin 1955			70.680 »
Provision pour dépenses engagées fin 1955			520.000 »
Provision pour frais de commémoration du Centenaire fin 1955			90.000 »
TOTAL			2.216.295 »

B — BILAN AU

ACTIF

Portefeuille	4.200 francs de rente 3 1/2 1952	34.028 »	1.137.481 »
	84 oblig. de 20.000 fr. Crédit national 3 1/2 1942	113.820 »	
	3 oblig. de 10.000 fr. Crédit national 3 % 1945	18.633 »	
	11 oblig. de 10.000 fr. Charbonnages de France 3 %	60.555 »	
	8 actions Compagnie industrielle chimique et min.	18.120 »	
	55 parts de production É. D. F.	549.161 »	
	3 bons S. N. C. F. indexés 6 % 1954	33.007 »	
	5 obligations Alsacienne de Constructions Mécaniques 6 % 1954	52.482 »	
	5 oblig. St-Gobain 6 1/2 % 1951	53.644 »	
	5 oblig. Groupement Industrie Sidérurgique 5 1/2 % 1955	49.875 »	
	5 oblig. Pechiney 5 1/2 % 1953	54.656 »	
	1 Bon du Trésor à intérêts progressifs	99.500 »	
Disponibilités	Espèces en caisse chez le trésorier	2.828 »	529.420 »
	En compte chez M. Lackenbacher, agent de change	1.799 »	
	Solde du compte de chèques postaux	524.793 »	
	Créance sur Berger-Levrault		11.725 »
	Numéros du journal en magasin (pour mémoire).		
	Sociétaires en retard (pour mémoire).		
TOTAL de l'Actif			1.678.626 »

DE L'EXERCICE 1956

DÉPENSES

Administration	Secrétariat général	5.430 »	111.991 »
	Convocations, impressions	89.050 »	
	Trésorerie	17.511 »	
Journal	1955	668.894 »	1.377.759 »
	1956	708.865 »	
Location de salles			17.325 »
Annuaire			29.000 »
Cotisation à l'Institut international de Statistique			8.140 »
Dépenses diverses			600 »
Cotisations reçues d'avance fin 1956			165.200 »
Provision pour dépenses engagées fin 1956			320.000 »
Provision pour annuaire fin 1956			45.000 »
Provision pour frais de commémoration du Centenaire fin 1956			140.000 »
Excédent des recettes sur les dépenses			1.280 »
TOTAL			2.216.295 »

31 DÉCEMBRE 1956

PASSIF

Capital des dons et legs	Don Michel	20.000 »	96.197 »
	Don Huber	20.000 »	
	Legs Bourdin	997 »	
	Legs Bresson	805 »	
	Legs Hancock	3.000 »	
	Legs Levasseur	1.000 »	
	Legs Coste	41.935 »	
	Legs Mercet	8.460 »	
Réserve des cotisations rachetées			234.330 »
Cotisations reçues d'avance			165.200 »
Intérêts réservés des dons et legs	Don Huber	700 »	70.772 »
	Don Michel	700 »	
	Don Bourdin	36 »	
	Legs Coste 66.981 +	1.960 »	
	Legs Mercet	395 »	
Provision pour annuaire			45.000 »
Provision pour frais de commémoration du Centenaire			140.000 »
Provision pour depenses engagées			320.000 »
Dettes diverses			13.750 »
Capital libre à fin 1955	Legs Giffard 22.000 »	583.347 »	593.377 »
	Excédents à fin 1954 480.909 »		
	Indemnité incendie 20.580 »		
Capital libre en 1956	Excédents des recettes sur les dépenses	1.280 »	
	Cotisations rachetées des membres décédés	8.750 »	
TOTAL du Passif			1.678.626 »

par notre agent de change ont été réduits à 1.799 francs. Par contre, le solde de notre compte courant postal a été porté à 524.793 francs, du fait du maintien volontaire de liquidités pour régler le dernier numéro de 1956, et de l'importance des versements de cotisations de 1957.

La créance sur l'Imprimerie Berger-Levrault représente la différence entre le montant des abonnements qui nous sont dus et les factures restant à régler.

Au passif, la réserve des cotisations rachetées a été diminuée de 8.750 francs de versements antérieurs de membres décédés. Cette somme a été virée au capital libre.

Les intérêts des dons et legs ont été déterminés comme à l'habitude. Les diverses provisions constituées sont celles dont nous avons fait état dans la première partie du présent rapport.

En résumé, le capital libre passe de 583.347 francs à 593.377 francs.

Projet de budget pour 1957

En ne considérant que les postes susceptibles d'affecter le capital libre, on peut établir le budget de la façon suivante qui tient compte de l'augmentation des cotisations et des frais d'impression :

Dépenses		*Recettes*	
Journal	1.450.000	Cotisations	1.050.000
Annuaire	80.000	Abonnements	300.000
Dépenses administratives	150.000	Revenus libres	50.000
Total	1.680.000	Total	1.400.000

Ainsi, malgré l'augmentation des cotisations, il est vraisemblable que nous aurons besoin de subventions pour l'exercice 1957. Souhaitons que les organismes qui nous soutiennent voudront bien examiner favorablement notre situation, et que tous nos membres auront à cœur d'aider notre Président et notre Secrétaire Général à augmenter le nombre de nos sociétaires.

D. Gensbittel,
Trésorier-Archiviste.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement Intérieur de notre Société, la Commission des Fonds et Archives s'est réunie le 4 février pour examiner les comptes de l'exercice 1956 et le projet de budget pour l'exercice 1957, présentés d'une façon parfaitement claire par notre trésorier, M. Gensbittel.

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS EN 1913, EN 1938 ET DE 1954 A 1956

		1913	1938	1954	1955	1956
A. — Situation financière						
Avoir au 1er janvier		163.226,71	149.744,97	936.259	1.446.075	1.475.085
Recettes annuelles	Cotisations	5.050 —	28.385 —	684.500	658.540	808.015
	Abonnements, ventes	1.527,75	8.081,45	387.255	16.920	253.720
	Revenus des valeurs libres	3.453,32	7.606,60	38.320	45.638	48.820
	Subventions	3.360 —	3.498,80	210.000	230.000	230.000
	Rachats complets et annuités de rachats	1.320 —	2.890 —	—	—	—
	Revenus des legs	2.047,68	2.013,65	4.182	4.575	3.791
	Recettes exceptionnelles ou anticipées	»	17.185,65	98.950	70.680	165.200
		16.758,75	69.661,15	1.423.207	1.026.353	1.509.546
		179.985,46	219.406,12	2.359.466	2.472.428	2.984.631
Dépenses annuelles	Administration	3.362,30	11.401,59	116.703	116.293	87.184
	Journal	9.191,51	38.784,68	757.548	685.663	1.192.806
	Annuaire	276,40	2.769,85	31.000	162.879	29.000
	Dépenses exceptionnelles (y compris pour 1913 le loyer et la bibliothèque)	2.416,65	31.974,13	8.140	32.508	8.740
		15.246,86	84.930,25	913.391	997.343	1.317.730
Avoir au 31 décembre		164.738,60	234.475,87	1.446.675	1.475.085	1.666.901
	Caisse	3.403,58	6.793,74	1.344	228	2.828
	En compte chez l'Agent de Change	»	»	103.761	89.118	1.799
	Chèques postaux	»	8.786,63	546.653	248.258	524.793
	Portefeuille	161.335,22	218.895,50	794.317	1.137.481	1.137.481
Avoir net		164.738,60	234.475,87	1.146.075	1.475.085	1.666.901

L'exercice 1956 se termine par un très léger bénéfice de 1.280 francs inférieur à celui de l'exercice 1955 (52.683 francs) qui avait été lui-même, rappelons-le, notablement inférieur à celui de l'exercice 1954 (122.343 francs). Malgré une augmentation appréciable des cotisations encaissées de l'exercice, les subventions reçues étant restées exactement ce qu'elles étaient l'année précédente, la diminution du bénéfice résulte essentiellement de la charge croissante que représente la publication de notre Journal. Il a paru d'autre part nécessaire d'accroître de 50.000 francs la provision constituée pour couvrir les frais de commémoration du Centenaire de la Société qui aura lieu en 1960, provision qui reste encore très modeste.

Le bilan au 31 décembre 1956 montre que le capital libre est passé de 583.347 francs à 593.377 francs, compte tenu d'une réduction de 8.750 francs de la réserve des cotisations rachetées, réduction correspondant aux versements de membres décédés.

Le projet de budget pour 1957 prévoit un excédent de dépenses de 280.000 francs sur les recettes prévues, compte tenu de l'augmentation des cotisations et des frais d'impression. Nous aurons donc besoin, sous peine de réduire gravement notre capital libre, de solliciter des subventions au moins égales à celles qui nous ont permis d'équilibrer les budgets des exercices précédents et de faire un important effort pour recruter de nouveaux membres.

La dépense la plus importante de notre Société, en augmentation constante, est celle du Journal; il ne paraît ni possible, ni souhaitable de la réduire. La réduction n'en est pas à envisager car les tarifs de notre imprimeur sont raisonnables et les articles publiés comportent fréquemment des tableaux, des graphiques et des écritures mathématiques dont la composition est laborieuse; la réduction n'en est pas souhaitable car le Journal est un lien nécessaire et efficace entre les membres de la Société; il est, comme le disait justement, l'année dernière, notre collègue, M. Chevry, « la manifestation normale de l'existence de la Société et de sa vitalité. »

En conclusion, la Commission des Fonds et Archives vous propose :

— d'approuver les comptes de l'exercice 1956 et le projet de budget pour l'exercice 1957 tels qu'ils viennent de vous être présentés par M. Gensbittel et d'adresser à notre dévoué trésorier nos très vifs remerciements;

— d'exprimer notre gratitude aux organismes qui ont bien voulu et qui voudront bien encore, nous l'espérons, nous accorder une subvention ainsi qu'à tous nos collègues qui ont bien voulu et à ceux qui voudront bien, toujours plus nombreux, collaborer à la rédaction du *Journal de la Société de Statistique de Paris* et en accroître encore l'intérêt et le renom.

Marcel Prot.